

Comment produire de l'électricité photovoltaïque renouvelable sur vos parkings tout en proposant une solution de recharge pour véhicules électriques ?



33%

Votre collectivité souhaite contribuer à l'atteinte de l'objectif national et régional de 33% d'énergie renouvelable en 2030 ?



Vous disposez d'un parking de plus de trente places de stationnement ?



Vous souhaitez accompagner l'usage de véhicule bas carbone sur votre territoire ?



Vous ne souhaitez pas vous lancer seul ?



Énerg'iV

Notre territoire se renouvelle, notre énergie aussi

Lance le programme BretilSun Park, en partenariat avec la société See You Sun, pour déployer des ombrières sur le département d'Ille-et-Vilaine



**BRETI
SUN PARK**



Les plus d'Énerg'iV ?

- ✓ Un acteur de confiance, créé par des acteurs publics locaux dont le SDE35
- ✓ Un engagement dans la durée
- ✓ Une équipe spécialisée dans le photovoltaïque et le suivi de travaux publics
- ✓ Une transparence totale sur la gestion technique et financière de l'opération
- ✓ Une mutualisation des projets pour réduire les risques et optimiser les coûts
- ✓ Un accompagnement sur toutes les phases du projet depuis l'étude de potentiel jusqu'à l'exploitation du site
- ✓ Aucun investissement pour le propriétaire du parking

Quelle est la démarche à entreprendre ?



Vous avez un acteur économique sur votre territoire qui dispose d'un parking ?

N'hésitez pas à lui proposer l'offre d'Énerg'iV, la méthode est la même.

1

Breti Sun Park réalise gratuitement une étude de potentiel

2

Délibération de la collectivité autorisant la mise à disposition du parking

3

Breti Sun Park organise le raccordement au réseau, installe l'ombrière et la centrale photovoltaïque et assure le pré-équipement pour intégrer une borne de recharge pour véhicule électrique

4*

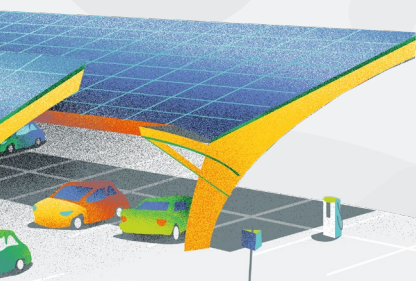
le SDE35 (fondateur d'Énerg'iV) installe la borne de recharge pour véhicule électrique

5

Breti Sun Park exploite et entretient la centrale

6

Dans 30 ans... expiration de la convention -> prolongation possible, ou récupération de la centrale par la collectivité ou démantèlement par Breti Sun Park



bea

LA BORNE ELECTRIQUE POUR AUTOMOBILES

* L'installation puis l'exploitation de points de charge par le SDE35 au sein du réseau BEA – Ouest Charge relève de sa propre décision. Le parking devra être accessible au public. En 2020, les élus ont voté la réalisation d'un plan de déploiement sous ombrière photovoltaïque de 106 nouveaux points de charge. La contribution financière, ou pas, de la commune à cette installation est liée à son statut par rapport au financement du SDE35 (communes A / B / C).

Plus d'info sur le réseau bea : sde35.fr/mobilite-electrique-bea

Notre objectif

Donner la possibilité à toutes les communes qui le souhaite d'être producteur grâce à leurs parkings communaux.
Promouvoir la mobilité bas carbone sur notre territoire.

Le savoir faire de See You Sun



Société locale spécialisée dans l'investissement, l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques et de services associés de recharge de véhicules électriques.

Plus de 100 projets d'ombrières déjà réalisés en France

Les atouts du programme



Vous bénéficiez gratuitement de l'installation des ombrières



Vos parkings pourront bénéficier d'un éclairage basse consommation



Vous produirez localement et de façon durable l'équivalent de la consommation de 20 à 60 sites résidentiels



Vous pourrez intégrer des bornes de recharge pour véhicules électriques à moindre coût

(Breti Sun Park prenant en charge les frais de raccordement au réseau. La prise est une prestation additionnelle payante)

Contact

solaire@energiv.fr - 02 99 23 15 55

Siège d'Énerg'iV : Village des Collectivités, 1 avenue de Tizé – CS 43603 35236 THORIGNE FOUILLARD